

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Aliette Rey-Marion et consorts -
Mesures visant à créer des liens entre le public et les entreprises

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 4 avril 2025 pour examiner cet objet. Etaient présentes Mmes Florence Bettschart-Narbel, Muriel Thalmann (remplaçant Aude Billard), Carine Carvalho, Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Laure Jatton, Aliette Rey-Marion, Sabine Glauser Krug (remplaçant Vincent Bonvin), MM. John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Marc Morandi, sous la présidence de la soussignée Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) était accompagné de M. Lionel Eperon, directeur général DGEP-DEF et de Mme Nathalie Jaunin, directrice générale adjointe DGEO-DEF.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances et

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante est attachée à la formation duale. Elle entend la volonté du chef du DEF d'offrir des formations certifiantes pour que le monde du travail se porte mieux. Constatant que la proportion des jeunes en fin de scolarité obligatoire qui choisissent directement la voie de l'apprentissage (voie duale) est en diminution depuis de nombreuses années, ce qui crée des problèmes dans les entreprises, elle propose via son postulat que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité de mettre en place une mesure visant à faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes au sortir de l'école obligatoire. Elle donne l'exemple d'une mesure comme la création de journées cantonales « Portes ouvertes » permettant aux élèves de l'école obligatoire d'aller à la rencontre des entreprises de leur région : les liens créés permettraient de faciliter les démarches pour trouver une place de stage et ou d'apprentissage.

Elle donne l'exemple de Forma Broye à Payerne, qui organise des journées découverte des métiers, ce qui permet dans cette région de créer des liens. Des salons de proximité permettent de recréer des liens entre les habitants, les jeunes de la région et les entreprises. Par le passé, on était plus proche des entreprises de la région, les liens étaient peut-être plus faciles. Elle soumet ainsi l'idée de créer une ou deux journées cantonales de portes ouvertes permettant aux jeunes d'aller dans les entreprises avec les parents. Lors du salon Forma Broye à Payerne, plusieurs entreprises lui ont fait savoir que grâce à cette initiative de proximité des jeunes sont venus en stage, ce qui leur a permis de trouver des apprentis.

Pour le surplus, elle renvoie au texte de son postulat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF a déjà ouvert la porte : les classes peuvent se rendre dans les entreprises, et inversement. Des expériences se déroulent aujourd'hui dans toutes les écoles, à des niveaux

différents. Avec des idées autres que ce qui a été proposé pour sensibiliser les jeunes aux métiers en général, et au besoin de faire un choix à l'issue de la scolarité obligatoire. Cela se déploie dans les trois derniers niveaux de la scolarité obligatoire ; quatre idées par années ont été mises à disposition pour chaque enseignant – qui ont la possibilité de proposer d'autres initiatives.

Le chef du DEF est disposé à faire un état des lieux des initiatives, la proposition spécifique de la postulante s'inscrivant dans un contexte plus large.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires estiment que la proposition du postulat est excellente. Les parents n'ont avec ce genre d'initiatives pas besoin de s'organiser pour trouver et rencontrer des entreprises. Il est en effet difficile notamment pour les parents d'aider les jeunes à trouver des stages. De plus, cette question mérite d'avoir un état des lieux des initiatives mises en place.

Dans cette problématique, le point de vue de l'employeur doit être pris en compte relève une commissaire : en effet, certains secteurs cherchent désespérément des apprentis, mais les offres de places de stages demandent beaucoup d'investissement des entreprises, puis les places d'apprentissage à mettre en place. Ainsi, dans certaines secteurs des stages collectifs de découverte d'un métier pourraient s'avérer être une solution intéressante, certaines personnes étant tellement surchargées qu'elles ne peuvent pas prendre de stagiaires.

Le chef du DEF rappelle que des délégués régionaux des AMP (approche du monde professionnel) ont été mis en place. En effet, la question du réseau d'entreprises disposées à collaborer est une question délicate. Cela est mis en place autour des établissements, par régions, l'intérêt premier étant souvent les entreprises proches de chez soi.

Un commissaire s'interroge sur la question du postulat d'étudier l'opportunité de mettre en place une « mesure de grande ampleur ». Or, constate-t-il, on évoque dans la discussion beaucoup de petites mesures complémentaires les unes des autres. Vu que demander « d'en étudier l'opportunité » n'est pas contraignant, il peut soutenir ce postulat.

Le chef du DEF estime que cette formulation peut être maintenue : il a vu par exemple un mini salon des métiers dans une école, qui a réussi à réunir de nombreuses entreprises, machines comprises. Dresser un bilan des bonnes pratiques serait en soi une bonne chose.

Une commissaire relève qu'il y a en effet beaucoup de mesures prises dans tous les coins du canton, mais on constate que ce sont des initiatives locales. Or, une mesure de grande ampleur, comme l'a été la création de la journée « Oser les métiers » pour les filles, pourrait permettre de leur donner de l'ampleur, de la visibilité et faciliter la mise en place de ces initiatives locales. La suggestion du postulat de créer une journée cantonale de portes-ouvertes serait de cet acabit. Elle serait favorable à chercher une mesure d'envergure cantonale qui donne sur le terrain les outils et la légitimité de faire des actions. Une initiative qui pourrait faciliter ces actions, par exemple par la mise à disposition d'une journée dédiée dans les établissements.

5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 20 octobre 2025

*La rapportrice :
Sylvie Pittet Blanchette*